Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260304-D_2026_28-DE

D_2026_28 **04/03/2026**

DECISION PRISE EN APPLICATION de L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : **Ressources Humaines**

Objet : Tableau des Effectifs

Le Président de REDON Agglomération,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération n° CC-2020-77 du 15/07/2020 portant délégation du Président de Redon Agglomération et particulièrement « prendre toutes décisions relatives au personnel et notamment la création ou la transformation de poste » ;
VU l'avis du Comité Social Territorial du 10/02/2026 ;
CONSIDERANT que Le dernier tableau des effectifs a été actualisé par les décisions du Président 2025-129 du 20/11/2025, 2026-25 du 24/02/2026 et suite à l'avis du Comité Social Territorial du 18/11/2025. Il nous appartient d'effectuer sa mise à jour.

TABLEAU DES EFFECTIFS

➢ **«Transformation» de poste par le biais de la suppression/création**

POSTE	SUPPRESSION	CREATION	DATE	OBSERVATIONS
Filière Administrative				
Direction des Systèmes d'Information	1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste de rédacteur	01/03/2026	Modification de poste suite à réussite à concours
Filière Sportive vers Administrative				
Direction des activités de loisirs	1 poste d'éducateur territorial des APS principal de 1ère classe	1 poste d'attaché	01/02/2026	Modification de poste suite à recrutement
Filière Technique				
Déchèteries	1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30h15 hebdomadaire	1 poste d'adjoint technique à temps complet	01/03/2026	Modification du temps de travail de l'agent suite à changement de poste

PAR CE MOTIF LE PRESIDENT
DECIDE

➢ **de modifier le tableau des effectifs**

Jean-Francois MARY
le 06/03/2026 13:35:43 +01:00

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34